

l'industrie et divers ministères gouvernementaux, comme ceux qui sont énumérés ci-après et ceux qui sont réalisés par l'entremise d'ISTC et des Affaires extérieures, améliorera notre contribution aux efforts des pays en développement pour répondre à leurs obligations environnementales.

- Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources propose déjà un certain nombre d'initiatives dans le domaine des transferts de technologie en matière d'environnement, notamment sous les auspices de CANMET. Ces activités bilatérales sont coordonnées par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). CANMET a ainsi conseillé la Chine sur la combustion propre du charbon et jouera sans doute un rôle encore plus important dans le cadre des futures initiatives en matière de technologie de l'énergie, étant donné que le Conseil consultatif national du Ministre auprès de CANMET a prié instamment celui-ci de mettre son expertise à la disposition des pays en développement.
- L'Agence canadienne de développement international (ACDI) aide les pays en développement par le transfert de matériel et de compétences techniques susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'un des principaux domaines d'intérêt au fil des ans a été l'exploitation du potentiel hydroélectrique dans les pays en développement. À ce jour, l'ACDI a alloué plus d'un demi milliard de dollars en aide à ces projets, ce qui a permis aux pays en développement d'éviter d'utiliser des hydrocarbures pour produire de l'électricité.
- La promotion de la rentabilité énergétique, d'une meilleure gestion de l'énergie et de l'utilisation de l'énergie renouvelable fait partie des priorités de l'ACDI depuis quelque temps déjà. Les projets financés par l'ACDI, par exemple les projets d'économie d'énergie dans l'industrie en Afrique australe et au Sénégal, de pompes à eau actionnée par énergie éolienne et solaire au Sahel et en Afrique du Nord, de séchoirs solaires dans la région de l'ANASE, de foresterie paysanne, de production plus efficace du charbon de bois et d'utilisation améliorée du bois de chauffage au Zaïre, illustrent tous l'engagement de l'ACDI à l'égard d'un développement durable et écologique. L'ACDI appuie aussi l'Institut international de la conservation de l'énergie dans ses travaux d'analyse des problèmes de transport dans les villes asiatiques à des fins d'amélioration du rendement énergétique.
- Comme il est indiqué dans le Plan vert, en 1991, le gouvernement mettra également sur pied un programme à frais partagés de commercialisation des technologies de l'environnement pour financer le partenariat et les coentreprises. Le gouvernement fédéral financera jusqu'à concurrence de 50 p. 100 des projets de démonstration de technologies de l'environnement afin d'inciter le secteur privé à y investir du capital de risque. Différentes formules seront mises au point afin d'inciter l'industrie canadienne des technologies de l'environnement à participer, tant au pays qu'à l'étranger, à des co-entreprises et à des consortiums.

RECOMMANDATION 20 (paragraphe 4.64)

Étant donné l'interdépendance des éléments du milieu global et la nécessité d'aider les pays en développement à protéger notre environnement commun, le Comité recommande que le gouvernement fédéral, par le truchement de ses